

CHENEBIER
LES DEUX
EGLISES

Année 1981

AVANT-PROPOS

Un bulletin municipal voit le jour. Pourquoi ce bulletin municipal?

En tant que Maire je me dois de vous le présenter, aussi je me sens un peu en " porte à faux " car depuis 1965 que j'exerce les fonctions de maire il n'y aucun bulletin municipal de publier.

Mais il faut bien se rendre compte que depuis cette date le visage de la Commune a beaucoup changé, la construction de nombreux immeubles a entraîné un apport de population nouvelle d'environ deux cent âmes.

Aussi lorsque quelques jeunes Conseillers Municipaux émirent l'idée du lancement d'un bulletin municipal, j'ai acquiescé immédiatement à leur initiative en comprenant la nécessité, afin d'informer dans la mesure du possible, certes, et avec les moyens du bord toute la population, mais surtout ces nouveaux habitants qui, venant la plupart des villes ne sont pas au courant des us et coutumes de notre vie campagnarde.

Je sais donc gré à tous ceux qui ont contribué à la rédaction et à la composition de ce bulletin, espérant qu'il rencontrera un accueil favorable auprès de vous tous et je lui souhaite longue vie.

HENISSE Marcel

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire : Marcel HENISSE
Les Adjoints : André ROY
: Henri CROISSANT
Les Conseillers : Gilbert ABRY
: Serge BOURQUIN
: Claude BRESSIN
: Etienne GOUX
: Michel GOUX
: Odette GRAFFE
: Pierre METTETAL
: Gérard PIERRE
Secrétaire : René NARDIN
Personnel communal : Yvette BORYNA
: Yvette HENISSE
: Jean GRAFFE

REPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL

au sein des différentes commissions.

- Bâtiments Communaux : Gilbert ABRY
scolarité : Claude BRESSIN
: Henri CROISSANT

- Entretien, Réfection : Gilbert ABRY
chemins communaux : Pierre METTETAL
: Gérard PIERRE
: André ROY

- Travaux Forestiers : Gilbert ABRY
: Serge BOURQUIN
: Pierre METTETAL

- Maisons Forestières : Claude BRESSIN
CHAGEY et FRAHEM : Etienne GOUX

- C.E.S. d'HERICOURT : Michel GOUX
: André ROY

- Bureau d'Aide Sociale : Marcel HENISSE, Président
: M. GOUX, E. GOUX, O. GRAFFE, A. ROY, délégués d
Conseil Municipal
: G. ABRY, D. CROISSANT, M. DAREY, O. METTETAL,
délégués de l'Administration.

UNE PAGE D'HISTOIRE

La fondation de CHENEBIER est fort ancienne. Il est parlé de ce village dans une charte de 1150 dont les termes mentionnent qu'il existait déjà dans les temps antérieurs.

Jusqu'à la Révolution Française, il a fait partie de la Seigneurie d'HERICOURT. CHENEBIER, de même que le reste de cette Seigneurie, tomba, au commencement du 12ième siècle sous la domination des Comtes de MONTBELIARD, il leur appartint jusqu'en 1332, époque du partage de la riche succession du Comte Renaud, décédé sans enfants mâles habiles à lui succéder.

Il échut alors à Jeanne de MONTBELIARD, épouse du Marquis de BADE, cette princesse le donna en 1347 à sa fille Marguerite qui avait aussi épousé un prince de BADE, et en 1374 il passa par succession ou par vente à Albert et à Léopold, Ducs de BADE, neveux de Marguerite.

Ces derniers le vendirent en 1377 aux Sires de Neufchatel en Haute-Bourgogne.

En 1505, à la mort de Guillaume, dernier Sire de Neufchatel, le Comte de FURSTEMBERG son gendre, se saisit à main armée de CHENEBIER et de toute la seigneurie d'HERICOURT dont la possession lui était contestée par le Comte de MONTBELIARD.

En 1524, il vendit cette seigneurie à Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, qui l'a remis aux Comtes d'ORTEMBOURG l'année suivante. Ceux-ci s'en virent dépossédés en 1561 par Charles François de RYE, qui descendait de la Maison de Neufchatel l'année suivante le Duc de Würtemberg déjà Comte de MONTBELIARD s'en empara et dès lors la seigneurie d'HERICOURT redevint une dépendance du Comté de MONTBELIARD, dont elle avait été détachée en 1332.

La réforme religieuse ne tarda pas à être introduite par les Ducs de Würtemberg comme elle l'avait déjà été dans leur Comté de MONTBELIARD dès l'an 1538. Toutefois l'église de CHENEBIER n'obtint pas de desservant particulier, elle fût desservie tous les dimanches par le Pasteur d'ETOBON.

CHENEBIER et la Seigneurie d'HERICOURT jouissaient d'une grande tranquillité sous le Gouvernement des Princes de la Maison de Würtemberg, Comtes de MONTBELIARD, lorsqu'en 1587, les Guises, irrités contre le Comte Frédéric parce qu'il était l'ami de Henri IV, Roi de France, se répandirent dans le pays qu'ils ravagèrent. CHENEBIER-ETOBON-CLAIREGOUTTE-LUZE-BELVERNE-GRANGES et bien d'autres lieux furent victimes de leur vengeance.

CHENEBIER fût désolé de nouveau au temps de la guerre de 30 ans, sous le règne du Comte Léopold-Frédéric de MONTBELIARD il fut pillé et brûlé deux fois, en 1633 par l'armée de Montecuculli, général autrichien et en 1635 par l'armée du Duc de Lorraine; à la guerre se joignirent la peste et la famine, en 1635 et 1636, ces fléaux enlevèrent plus des trois quarts des habitants, 22 ou 25 individus échappèrent à la mort.

Ces malheurs cessèrent en 1648, lors du traité de paix de WESPHALIE. En 1662 le désir de voir la population si affaiblie par les guerres reprendre un accroissement rapide, détermina le Prince George de MONTBELIARD à promettre une exemption de dîmes et de toutes espèces d'impôts aux étrangers qui viendraient s'établir dans les terres de son obéissance. Plusieurs familles

suisse vinrent s'établir à CHENEBIER.

A cette époque, la population de CHENEBIER était d'environ 40 personnes, en 1775, elle était de 210 âmes et en 1854 elle est de 725 âmes.

Louis XIV s'empara, en 1676 de CHENEBIER de la Seigneurie d'HERICOURT et de toute la Principauté de MONTBELIARD, qu'il restitua toutefois l'année suivante aux Ducs de Würtemberg, mais il en prit possession de nouveau en 1680.

En vertu du traité de paix de RYSWICK, en 1697, le Comté de MONTBELIARD, la Seigneurie d'HERICOURT et les terres qui en dépendaient devaient être rendues au Prince George sur le même pied qu'il les possédait avant la guerre c'est à dire, en toute souveraineté; mais le Roi de France s'était fait adjuger, par arrêt du Parlement de BESANCON, la souveraineté de CHENEBIER comme de toute la Seigneurie d'HERICOURT, et le Prince de MONTBELIARD n'en put conserver que le domaine utile en prêtant foi et hommage. Ce Prince perdit tous ses droits seigneuriaux à CHENEBIER en 1790 époque de l'abolition des droits féodaux en France.

(Extrait de l'annuaire statistique et historique de la Haute-Saône, année 1835).

ETAT-CIVIL 1980

Naissances : DEVILLERS Sophie le 4 Février
CHAUMEL François le 24 Avril
JUILLERAT Sébastien le 26 Mai
FRANCOIS Ghislaine le 22 Juillet
HENISSE Aline le 19 Août

Mariages : GAUER - BELOT le 23 Février
NARDIN - DONZE le 31 Mai
RASMUS - BARLOGIS le 25 Octobre

Décès : BELOT Marie Veuve ROY le 5 Janvier
RINGUET René le 5 Janvier
PETREQUIN Berthe Veuve JEANNEY le 27 Février
LODS Albert Jules le 23 Avril
ABRY Jules le 10 Mai
VAUTHIER Louise Veuve GOUX le 9 Septembre

SERVICES PUBLICS

Secretariat de Mairie : Ouvert les mardi et samedi de 9 à 11 H
jeudi de 14 à 16 H



LA FORET

Elle occupe 44 % de la superficie communale avec ses 400 hectares. Deux grands massifs la composent.

- Massif dit " Du Grand Bois" au Nord-Est du village: 237,86 Ha (Parcelles N° 1 à 30).
- Massif dit "De Perchelle" au Sud: 150,40 Ha (Parcelles 31 à 61)
- Le massif du "Gros Novaley" d'une contenance de 10,83 Ha (Parcelles 62 et 64) et celui des "Ravères": 0,91 Ha - Parcelle 63. complètent le territoire forestier.

La forêt est gérée par l'Office National des Forêts dont les responsables pour la Commune sont actuellement :

Monsieur SANCEY , Chef de district,
" BOHEME , Agent technique.

Les principales essences sont :

- Chêne = 35 % , Hêtre = 25 % , Sapin = 20 % , Epicea = 15 %
- Divers = 5 % .

La série dit du Grand Bois est affectée aux coupes ordinaires où la production de feuillus constitue l'essentiel, elle fournit également l'affouage aux habitants.

La série dite de Perchelle est réservée aux coupes extraordinaires et la production de résineux est l'essentiel.

Etant située dans la Région des collines Sous-Vosgiennes avec des versants coupés de nombreuses gouttes, elle a particulièrement souffert du verglas en février 1977, dont les effets se remarquent encore: on peut regretter que les habitants ne puissent plus terminer le nettoyage du sous-bois, mais certains abus ont conduit l'O.N.F. à prendre cette mesure impopulaire.

De nombreux foyers s'étant reconvertis au chauffage au bois et le volume de l'affouage n'ayant pas augmenté, le retour à la délivrance d'une même part par foyer doit être envisagée pour l'année en cours.

En 1980, le rapport financier s'établit comme suit:

- Recettes =	127 235 F	- Dépenses =	Entretien : 18 664,85 F
			Frais de Garderie : 11 131,80
			Impôts : 28 437,00
			58 233,65 F

Ce qui laisse un solde positif de 69 001,35 F, représentant les 8,7 % du budget.

TRAVAUX REALISES EN 1980

- Renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique
(voir page spéciale)

- Réfection de la voirie communale : chemins de la Roignatte et de la Louvière pour la somme de 25.025 F par le Service de l'Equipement d'HERICOURT.

- Préau (réalisation en cours).

Sa construction fût décidée le 5 Mai 1979, mais l'imposition d'une toiture à deux pans et l'obligation de confier l'étude et l'établissement des plans à un architecte agréé, provoquent l'annulation du projet établi par M.L'ingénieur des T.P.E. et c'est celui de M. BOCK, architecte à HERICOURT qui est accepté. (devis de 84 045 F avec subvention de 50 %).

Les travaux étant confiés à l'entreprise BELTRAN et la commune ayant fourni la charpente, on peut espérer une réduction sensible de cette dépense.

- Local distillation

Ses abords peu recommandables, son intérieur misérable, ses courants d'air ont conduit les Conseillers Municipaux à retrousser leurs manches, et en quelques Week-ends un nouveau local, plus gai, mieux adapté accueillait en Novembre les bouilleurs de cru. Ce bénévolat permit de limiter les dépenses à environ 2000 F. Quant à la journée de distillation, elle a été fixée à 30 F.

- Achat et implantation d'une salle communale

Depuis plusieurs années, les sociétés locales ressentaient le besoin d'une salle spacieuse pour augmenter leurs activités.

Quand M. GAUTHIER, Président de "CHENEBIER ANIMATION" proposa le rachat du bâtiment préfabriqué, le Conseil Municipal donna son accord.

Après avoir envisagé son installation près du monument aux morts ; pour des raisons de sécurité, de parking, l'emplacement actuel fût retenu car il permettra également à la municipalité et aux écoles une utilisation plus pratique.

Pour le moment, la reconstruction est en bonne voie. M. le Maire et les Conseillers Municipaux félicitent vivement toutes les personnes bénévoles qui se dévouent ainsi pour l'intérêt commun.

LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Dans les localités de moins de 2 000 habitants, le réseau de distribution d'énergie électrique appartient à la Commune. Seul l'entretien est assuré par l'Electricité de France.

Dès 1970, à la suite de nouvelles constructions, il s'est avéré que le réseau n'était plus adapté, en particulier pour les habitations situées en "bout de ligne". En effet, de nombreuses maisons sont encore en 110 volts et un seul transformateur alimente tout le village. Les techniciens de l'E.D.F. consultés établissent un rapport avec les propositions suivantes :

- 1) Construction de nouveaux postes de transformation, un par secteur,
- 2) Changement de tension, comprenant le remplacement des appareils d'utilisation des abonnés en vue de leur alimentation en 220/380 volts,
- 3) Renforcement d'environ 5 km de ligne Basse tension.

Ces travaux étant très onéreux, il est convenu d'opérer par tranches en fonction des secteurs les plus défavorisés, des subventions accordées et, bien sûr des finances locales.

Réalisations:

1973

- pose d'un transformateur secteur BUISSENOTS,
- construction d'une ligne moyenne tension et pose d'un transformateur pour le secteur de la NEUVILLE.

1976

- construction d'une ligne moyenne tension pour alimenter le secteur "ancienne route d'ETOBON",
- construction de la ligne basse tension et pose d'un transformateur secteur Etang (nouvelle route d'ETOBON).

1977

- pose d'un transformateur et électrification du lotissement.

1979

- renforcement basse tension avec pose d'un transformateur route de CHATEBIER.

1980

- changement de tension 220/380 avec mise en conformité de l'appareillage des abonnés,
- électrification des vestiaires du stade.

Projet 1981

- renforcement secteur de la Revenue par une ligne moyenne tension
- pose d'un transformateur et ligne basse tension.

Après cette tranche il en sera terminé pour les postes de transformation. Il restera à réaliser le remplacement des poteaux bois par des poteaux en ciment, ce qui permettra l'installation de nouveaux lampadaires pour l'éclairage public.

GOUX Michel

BUDGET 1980

1°-Section Fonctionnement

Dépenses	Budget primitif	Budget Supplément.	Recettes	Budget primitif	Budget Supplément
- Denrées et fournitures	10 000 F	1 000. F	- Produits de l'exploitation	36 270,65	28 500.1
- Frais de personnel	61 000 "	"	- Produits domaniaux	106 700.	
- Impôts et taxes	25 500 "	3 437 "	- Produits financiers	20.	
- Travaux services extérieurs	66 500 "	7 000 "	- Recouvrements divers	4 300.	
- Participation et contingent	60 100 "	1 789,25 "	- Dotation globale de fonction-		
- Allocation-Subventions	14 605 "	4 000 "	- nement (dont 72 000 F en rai-		
- Frais de gestion générale	32 000 "	"	- son de l'augmentation de la		
- Frais financiers	22 000 "	"	- population).	160 934.	1 253,7.
- Charges exceptionnelles	500 "	"	- Impôts indirects	3 968,35	
- Prélèvement pour dépenses			- Impôts directs	53 807.	96 246,21
- Charges antérieures	795 "	48 773,75	- Produits antérieurs		
	293 000 "	66 000 "		366 000 F	126 000 F
2°-Section Investissement					
- Remboursements d'emprunts	12 027,57		- Subvention équipement	121 300 F	6 400
- Acquisition de matériel	5 000.		- Prélèvement sur recettes de		48 773,7.
- Acquisition de terrain		1 000.	- fonctionnement	5 000 "	8 326,2.
- Travaux bâtiments	100 000.	20 000.	- Fonds compensation de la TVA	19 700 "	37 500.
- Travaux bois et réseaux	221 972,43	56 826,25	- Remboursement de la TVA	120 000 "	7 000.
- Autres travaux communaux		1 400.	- Emprunt (non réalisé)		
- Prélèvement sur section fonc.		48 773,75			
	339 000 F	128 000 F		266 000 F	108 000 F
- Report de 40 000 sur 1981		-40 000 F	- Retrait de 80 000, emprunt non		-80 000 F
		88 000.	- réalisé		28 000 F
	632 000 F	154 000.		632 000 F	154 000 F
3°- BILAN Fonctionnement et Investissement					

Lors du prochain bulletin municipal (en août) une étude plus détaillée sera faite, mais en attendant, voici quelques explications sommaires qui vous permettront, nous l'espérons, de "digérer" cet amas de chiffres.

Le budget proposé par le Maire est voté par le Conseil Municipal en début d'année pour le budget primitif et en cours d'année, en principe en Juillet Août pour le budget supplémentaire qui permet de tenir compte des modifications intervenues

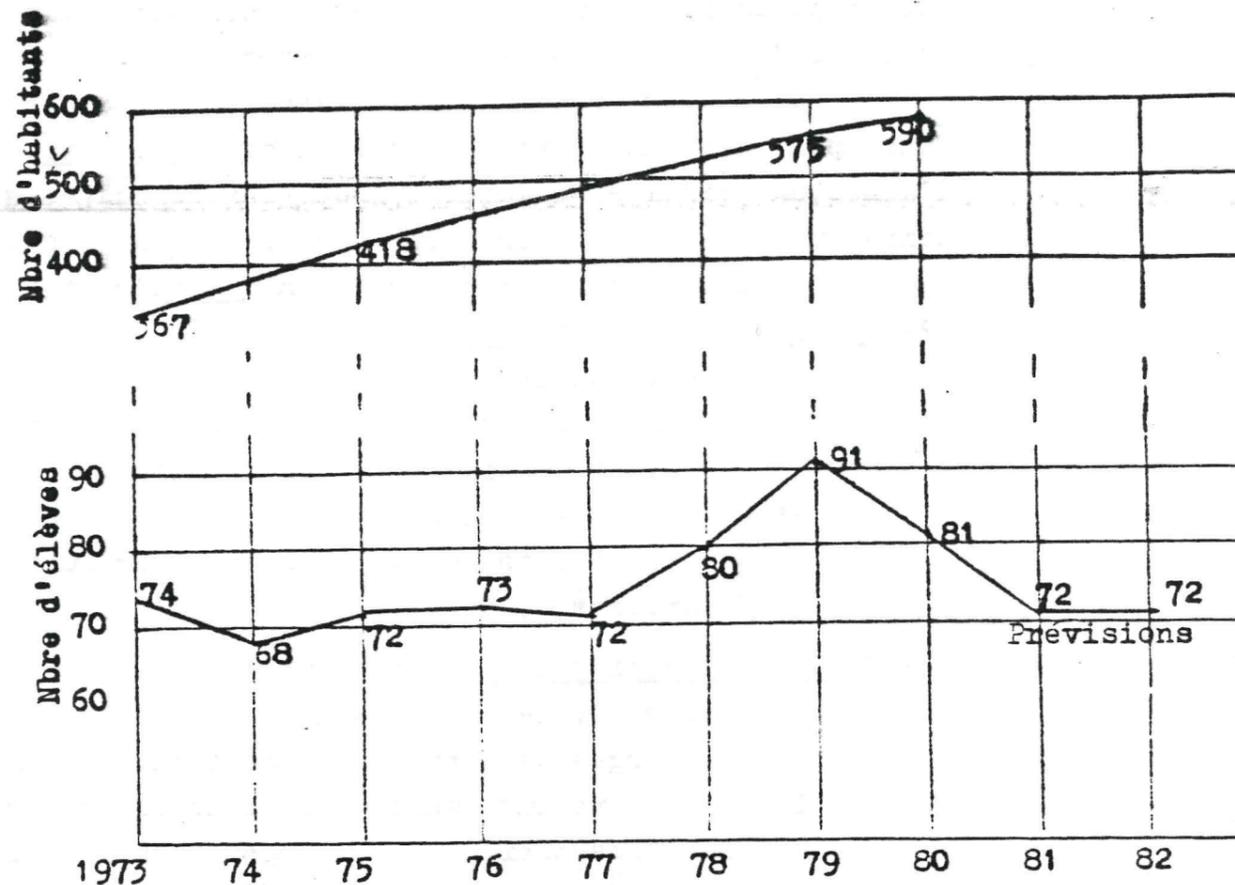
Deux Sections apparaissent en recettes et en dépenses

1°- Section de fonctionnement :

Elle comprend les dépenses courantes qui assurent la bonne marche des services (personnel, matériel, travaux enseignement, participation, subventions....etc....). et les recettes qui se renouvellent chaque année à savoir, les impôts locaux, redevances, produits domaniaux et financiers...etc....).

2°- Section Investissement qui correspond :

en dépenses ; de remboursement en capital des emprunts à des charges de caractère exceptionnel limitées dans le temps (travaux neufs, équipement, grosses réparations acquisitions mobiliers ou immobiliers...etc....). en recettes ; à des subventions ou des emprunts contractés lors de travaux d'équipement et des prélèvements sur les dépenses de fonctionnement...etc....).



Evolution de la population et des effectifs scolaires de 73 à 81

Cette courbe nous montre que l'effectif scolaire a connu une forte augmentation en 1978 et 1979 due aux nouvelles constructions et qu'il est actuellement en régression sensible. Le nombre d'élèves va se stabiliser à la prochaine rentrée pour se maintenir aux environs de 70 enfants scolarisés.

Le Conseil d'Ecole

Créé en 1977 et formé par la réunion du Conseil des Maîtres et du Comité des Parents dont les trois membres élus cette année sont :

- Monsieur CHAUMEL Michel, Madame MONNERET F. Suppléante,
- Monsieur MAROLLEAU Joël, Madame ANTOINE A.M. Suppléante,
- Monsieur MULLER René, Madame BERTINELLI O. Suppléante.

Réuni trois fois par an, le Conseil d'Ecole, depuis sa création est à l'origine

- de l'activité piscine dont la clé de voûte après M.NOIRTIN et M.MULLER René,
- de la réalisation du préau pour les élèves de Mesdames CROISSANT et MAILLOT,

il souhaite le regroupement des trois classes de l'école et appuiera toute initiative en ce sens.

HISTORIQUE

Le corps actuel (Centre de Première Intervention) fut créé par arrêté préfectoral du 7 FEVRIER 1950 ; son effectif était fixé à 10 hommes.

Le corps fêtera son trentenaire en 1981, car ce fut en MAI 1951 que le corps put valablement fonctionner ; après nomination de Monsieur Marcel HENISSE, officier chef de corps, engagement des hommes par la commission créée à cet effet, et réception du matériel,

soit :

- 1 pompe motorisée de 30 m3/heure
- 200 mètres de tuyaux chanvre de 70 mm
- 100 mètres de tuyaux chanvre de 45 mm
- 1 division, 1 grosse lance et 2 petites

Bien avant cette date, il existait à CHENEBIER une pompe aspirante et foulante (pompe à bras) achetée neuve en 1911. Cette pompe, modèle N° 3 de la ville de PARIS a remplacé une pompe plus ancienne. En effet, le marché de l'époque stipule que la reprise de l'ancienne pompe a été estimée à soixante dix francs. Il n'a pas été possible pour ce 1er bulletin de retrouver l'acte d'achat de cette dernière, ni de retrouver les noms des responsables et des pompiers de l'époque, si responsables et pompiers il y avait.

EFFECTIF ACTUEL DU CORPS

- 1 officier, chef de corps
- 1 sous-officier adjoint au chef de corps
- 2 caporaux
- 8 sapeurs

MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 1 sirène d'alerte Incendie (le bouton de commande est sur la façade OUEST de la MAIRIE)
- 1 moto-pompe remorquable de 30 m3/h (GUINARD Modèle 1951)
- 1 JEEP
- 300 mètres de tuyaux paroi lisse de 70 mm (en 20 mètres)
- 160 mètres de tuyaux paroi lisse de 45 mm (en 20 mètres)

- 1 lance de 70 avec robinet
- 2 lances de 45 avec robinet
- 1 lance de 45 avec diffuseur
- 1 lance de 45 (Jet baton sans robinet)
- 1 division mixte 70 → 70 + 2 X 45
- 1 division simple 70 → 2 X 45
- 2 échelles : 1 double de 8 mètres (bois)
1 simple de 4 mètres (alu)
- corde de commande
- pelles, balets, lampes électriques

Extincteurs

- 1 extincteur de 30 litres (eau pulvérisée mouillante) portable (Bretelles dorsales, spécialement adapté pour feu de cheminée en étages)
- 1 extincteur de 12 litres (eau pulvérisée mouillante)
- 2 extincteurs à gaz hologène (gros modèle pour feu de véhicules)

Matériel spécifique aux feux de cheminée

- 1 seau pompe
- 1 seau pour alimentation du seau pompe
- 1 douzaine de serpillères
- 1 pulvérisateur de 5 litres
- des cartouches pour feu de cheminée peu important (soufre)

Equipement collectif

- vestes de cuir
 - ceintures de feu
 - gants
- actuellement pour 6 sapeurs

.../...

- combinaisons anti-frelons
- pulvérisateur
- produit anti-frelons

pour 2 sapeurs

Equipement individuel

- casque
- bottes
- clé triquaise
- cartouche pour feu de cheminée
- tenue de sortie
(Les tenues de sortie achetées par la Municipalité en 1951 ont été remplacées par l'Amicale en 1979, "Tenues d'occasion achetées au Corps de BETHENCOURT").

OBJECTIFS 1981

1) Formation au secourisme

- Actuellement 8 sapeurs sont titulaires du brevet de secourisme. Tout sapeur nouvellement engagé sera tenu de passer son brevet de secourisme dans la 1ère année de son engagement.
- 5 sapeurs sont inscrits pour le cours de spécialisation "Ranimation". Ce cours débutera au printemps.

2) Formation spécifique : Pompiers

- 1 sapeur est inscrit pour l'examen de passage "Caporal".
- 1 caporal est inscrit pour l'examen de passage "sous officier".
Les cours organisés par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours débuteront prochainement au Centre de Secours Principal d'HERICOURT.
Si ces 2 candidatures aboutissent, une modification des équipes sera effectuée afin d'améliorer l'instruction collective.

3) Formation sportive

Suite aux nouvelles dispositions départementales, et la mise en place d'instructeurs sportifs dans les centres principaux, il est prouvé que les corps communaux peuvent très bien se classer.

En 1980, le corps de CHENEBIER a fourni 4 sélections pour les épreuves départementales et 1 sélection pour les épreuves régionales.

.../...

4) Equipements

Vu le nombre sans cesse croissant d'interventions (8 ont donné lieu à un rapport d'intervention en JANVIER 81) et les difficultés pour maintenir sur place un volant de personnel prêt à intervenir, il est nécessaire de prévoir un équipement plus performant et mis en oeuvre avec le minimum de personnel. Pour ce faire l'objectif à court terme est l'achat d'un véhicule tous terrains à équiper en Premier Secours.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers a donné son accord du pré-financement de ce projet.

En quelques mots :

L'Amicale a été chargée d'organiser la fête du trentenaire. La date et un programme de cette journée seront diffusés en temps utile.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer que tout le matériel d'intervention du corps sera exposé à la population et que des explications seront données sur place à ceux qui le désireront.

Rappel des numéros de téléphone :

Pompiers CHENEBIER : 27 30 23
Centre de Secours
d'HERICOURT : 46 06 18
Le Chef de Corps : 23 91 08

LE CHEF DE CORPS

COOPERATIVE SCOLAIRE

Activités de la Coopérative Scolaire

En 1980, la kermesse scolaire de juin occupa nos énergies et grâce au dynamisme d'une trentaine de parents et amis de l'école dévoués, elle a connu son succès habituel ; en 1981, les activités traditionnelles de la Coopérative continuent

. Bibliobus :

Pour une cotisation annuelle de 10 Francs, vous pouvez emprunter des livres (romans, policiers etc ...) toute l'année, près de Madame CROISSANT, grâce à un stock renouvelé plusieurs fois par an par la Fédération des Oeuvres Laïques de VESOUL.

. Voyage scolaire :

Il aura lieu en juin (date et trajet d'excursion sont encore à préciser).

En Juin, un jeu de quilles (avec activités annexes) remplacera cette année la kermesse.

. Défilé de carnaval :

Madame BROSSARD l'a lancé en 1980, son initiative sera poursuivie avec la participation de tous les élèves.

. Ramassage de vieux papiers :

Il aura lieu prochainement, en attendant stockez-les si vous le pouvez, Merci.

Activité piscine

Depuis quatre années, la Coopérative Scolaire organise, sous la responsabilité de quelques membres du Comité de Parents d'élèves, des soirées entraînement natation pour les enfants du village, à la piscine du Parc à BELFORT, tous les jeudis de 18 à 19 Heures.

Ces leçons dirigées par des Maîtres Nageurs diplômés de BELFORT sont ouvertes à tous les enfants de 4 à 14 ans, quel que soit leur niveau de connaissance aquatique.

Depuis l'an dernier, les enfants de la classe de Madame RIGON D'ETOBON participent à cette activité.

Une centaine d'enfants de CHENEBIER ont été touchés par cette activité, une cinquantaine sont capables de parcourir une longueur de bassin sans bouée, compte tenu des enfants en bas âge, c'est une performance qui est due à l'ardeur et à la compréhension des Maîtres-Nageurs. Cette année, environ quarante enfants suivent assidûment cette activité.

L'heure de "piscine" revient relativement chère : une partie des dépenses est prise en charge par :

- la commune
- la coopérative scolaire
- le bénéfice du jeu de quilles organisé le 15 Août 1980 par quelques membres du Comité de parents d'élèves.

...

- les parents des enfants concernés qui paient la plus grande partie soit :

. 12 Francs pour le premier enfant et 7 Francs pour les enfants suivants d'une même famille.

Répartition des dépenses (par séance) :

- Entrée de piscine (par enfant)	=	2,50 F
- 3 Maîtres-Nageurs à 55 F de l'Heure - 165 : 40	=	4,12 F
- Transport Wassilief - 325 : 40	=	8,13 F
		14,75 F

- Les Recettes :(toujours par séance)

- 30 enfants à 12 F	=	360 F
- 10 " 7 F	=	70 F
		430 F : 40 = 10,75 F

soit 4 Francs de déficit par enfant par séance
et pour 40 enfants = 160 F.

CHENEBIER ANIMATION

En nous réservant un feuillet de son bulletin, la municipalité nous offre l'occasion de vous faire connaître les activités, les réalisations et les projets de CHENEBIER ANIMATION. Nous la félicitons pour cette initiative et nous la remercions pour le concours financier qu'elle a apporté à la réalisation de la maison communale.

UN PEU D'HISTOIRE

Notre association a pour but essentiel de compléter l'animation actuelle du village en y organisant des activités et des divertissements nouveaux.

C'est de cette idée simple qu'est née en JUIN 1980 CHENEBIER ANIMATION.

Aujourd'hui avec 62 adhérents et quelques autres, nous avons réalisé :

- Les feux de la St JEAN avec soirée dansante.

- Des ballades en forêt en particulier au tunnel de RONCHAMP

La distribution de friandises aux enfants des écoles par St NICOLAS et PERE FOUETTARD.

- Des sorties à ski de fond à CHENEBIER et BELFAHY, et surtout l'achat, le démontage puis le remontage de la maison communale.

LA MAISON COMMUNALE

C'est au travers du bulletin des domaines que nous avons pris connaissance de la vente d'une école préfabriquée de 130 M2 à JUSSEY. Les amateurs étant nombreux il fallait agir vite. Après avoir consulté Monsieur le Maire, nous avons constaté qu'un certain délai s'imposait pour soumettre ce projet au Conseil Municipal et régler les problèmes administratifs et financiers. C'est pourquoi 5 adhérents de notre association ont avancé les 4 500 F nécessaires, charge à la municipalité de les leur rembourser par après.

Le 18 JUIN l'association devenait propriétaire du local ; les domaines demandant que le terrain soit libéré pour le 3 Juillet, le 21 Juin, 25 volontaires partent donc à JUSSEY avec camions, camionnettes, outillage, prêtés gracieusement par certains artisans du village, pour effectuer le démontage puis le rapatriement des matériaux.

LES DECISIONS MUNICIPALES

En AOÛT la municipalité décide de racheter le local et de rembourser les 5 adhérents. Elle décide également de prendre à sa charge les frais occasionnés par les fondations, le sous-bassement, les fournitures nécessaires à sa remise en état.

En NOVEMBRE 1980, une réunion entre la municipalité et les présidents d'associations a vu l'acceptation d'un certain nombre de règles quant à l'utilisation de la salle. Parmi-elles, priorité sera donnée à CHENEBIER ANIMATION pour l'occupation des lieux.

Le Week-End du 11 NOVEMBRE a permis la réalisation du gros oeuvre.

La participation bénévole et la générosité des habitants ont permis l'équipement et la rénovation du local, qui entre aujourd'hui dans sa phase finale.

Actuellement reste à terminer les peintures intérieures, extérieures et le chauffage central.

LES FINANCES

Les adhésions recueillies ont permis de faire face aux frais de fonctionnement de l'association, de payer les assurances et de gâter les enfants pour la St NICOLAS. Nous pouvons encore envisager de financer d'autres activités sans faire dans l'immédiat appel à de nouvelles cotisations.

MAINTENANT LES PROJETS

Terminer la maison communale reste un de nos objectifs principaux, c'est pourquoi nous nous permettons de redemander à toutes et à tous de venir nous prêter main forte pour l'achèvement de cette tâche réalisée jusqu'à l'heure par un trop petit nombre de volontaires.

Dès que le local sera terminé nous assurerons rapidement d'autres activités : jeux de société, Ping-pong, réunion 3ème âge, Chorale etc.....

- Au printemps les marches en forêt reprendront
- Les feux de la St JEAN seront réorganisés avec l'espoir cette année d'un temps plus clément.
- Pour l'heure les sorties à ski de fond vont continuer.

Mais CHENEBIER ANIMATION est avant tout votre association. Apportez vos suggestions. Nous avons besoin de vous pour mener à bien notre entreprise.

Adhérez à notre groupe.

Devenez organisateur en prenant en charge une activité. Participez avec nous à la vie et à l'animation de votre village.

Cordialement à tous

FOOTBALL

Samedi 24 JANVIER 1981 a eu lieu l'élection du Comité qui aura pour tâche d'assurer dans un premier temps, le bon déroulement de la 2ème partie du championnat.

Il est formé comme suit :

. Présidents d'honneur	: M.le Maire Marcel HENISSE M.Marcel DAREY
. Président	: M. Claude LE SAUSSE
. Vice-présidents	: M.Henri CROISSANT M.Guy JACQUEMAIN
. Secrétaire	: M.Michel BECHERAND
. Secrétaire adjoint	: M.Bernard LHOMME
. Trésorier	: M.Fernand TESSIER
. Trésorier adjoint	: M.Michel SEGUIN
. Membres	: MM.JL. BILLEY - R.DUBRET - R.MAIRE - A.DUCOTEY C.CLAUDEL- J.ABRY- P.DUBRET - G.VERNAY- C.GIRARD.

Trop pris par ses obligations professionnelles, M.CRAMATTE (président sortant) ne s'est pas représenté.

L'A.S. a dix années de vie déjà ; dans chaque club les hommes changent, mais l'activité demeure et c'est l'essentiel.

Pendant ces dernières années, le club aura vu un comité différent chaque saison ; si le renouvellement a du bon parfois, je ne pense pas qu'en changeant constamment les hommes, nous puissions obtenir un travail suivi et donc des résultats à la hauteur de nos ambitions. Aussi, je profite de l'occasion qui est donnée au club dans ce 1er journal municipal pour souhaiter à ce nouveau bureau, courage et longue vie.

L'AS CHENEBIER est représentée par trois équipes :

- 2 équipes seniors représentant 32 licenciés :

- 1) l'équipe première qui évolue en promotion de première division "GROUPE E" actuellement dans le peloton de tête.
- 2) l'équipe réserve en deuxième division "GROUPE G" classée au milieu du tableau.

- L'équipe CADETS composée de jeunes garçons de 13 à 16 ans.

....

L'entraînement des seniors sous la conduite de JL.BILLEY de CHAGEY a lieu les Mardis et Jeudis à 17H30. En période d'hiver, rassemblement à l'école de M.CROISSANT et dès que la saison le permet, au terrain. L'entraînement des cadets sous la conduite de R.DUBRET de CHAMPAGNEY a lieu le Mercredi à 14H au terrain.

Ces deux entraîneurs assurent cette charge sans rétribution.

Une réunion "dirigeants et joueurs" a lieu le dernier samedi de chaque mois.

Je signale d'autre part, que la municipalité a pris en charge les frais de branchement EDF des vestiaires du stade. L'installation électrique intérieure a été exécutée bénévolement par MM.Michel SEGUIN et Dominique SALOMON ; un grand merci à tous.

Les dirigeants remercient la population pour l'accueil qui a été réservé aux joueurs lors de la présentation des calendriers 1981.

Les principales recettes du club proviennent :

- du bénéfice des calendriers
- du jeu de quilles.
- des tournois au nombre de deux : seniors et cadets qui se déroulent en fin de championnat MAI ou JUIN.

Les recettes des matchs sont si faibles qu'elles permettent à peine de payer les frais d'arbitrage des trois équipes. Quant aux frais de ligue, ils sont très importants.

Grâce à la très bonne gestion de M.CROISSANT, trésorier pendant de longues années et qui vient de laisser son poste à un nouveau dirigeant et joueur M.TESSIER pour devenir vice-président, l'AS CHENEBIER s'en sort honorablement.

A tous ces hommes et femmes qui ont oeuvré pour la bonne marche du club depuis des années UN GRAND MERCI.

LE PRESIDENT

LE SAUSSE

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE CHENEBIER

- Après la deuxième guerre mondiale, l'exercice de la chasse était réglementé par le ministre de l'agriculture et chacun pouvait chasser moyennant le paiement du permis de chasse et le respect de l'arrêté ministériel très libéral à cette période.
- En 1954 fut créée à CHENEBIER une Société de Chasse "L'Espérance", régie selon la loi de 1901, réservée aux personnes domiciliées ou propriétaires à CHENEBIER.
- L'ACCA actuelle, régie selon la loi Verdeille de 1964, a été constituée le 20 Mai 1972 lors d'une assemblée générale réunie en Mairie - Elle était constituée à sa création de 22 membres dont 3 agriculteurs non chasseurs - Actuellement elle comprend 21 chasseurs et 3 agriculteurs non chasseurs - Le Conseil d'administration de l'ACCA comprend 9 membres dont 3 agriculteurs non chasseurs.
- Le Conseil de Direction comprend 4 membres chasseurs.
- Le territoire de chasse de l'ACCA est de 670 ha dont 440 ha de bois.
- La réserve de chasse actuelle (intercommunale avec celle de l'ACCA d'Etobon) créée en 1977 représente 90 Ha sur CHENEBIER. (La loi prévoit 10 % du territoire en réserve). A cette réserve s'ajoutent les alentours des habitations où la chasse ne peut être exercée (140 ha).
- La réglementation concernant la chasse est établie par le Ministre de l'Environnement sur proposition et conseils de l'ONC et du préfet du département. L'arrêté ministériel permanent de la police de la chasse en découlant est affiché en mairie.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des Sapeurs-Pompiers fût créée en 1968, son but :

"Subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du Corps"

Siège Social : Mairie de CHENEBIER

Il n'est pas prévu que l'Amicale se substitue à la Municipalité pour l'organisation et le financement du Corps. Néanmoins et comme cela se pratique dans la majorité des Corps de Sapeurs-Pompiers, l'Amicale joue un rôle important dans le financement du matériel.

Ainsi depuis sa création, l'Amicale a contribué à l'achat de :

- une Jeep en 1972 (remboursée à 30 % par la Commune)
- robinets pour les lances, et de la division mixte,
- du matériel de lutte anti-frelons,
- de ceintures de feu, veste de cuir, bottes cuir et caoutchouc,
- renouvellement des tenues de sortie
- de chemises et képis
- participation à l'installation et achat de matériel pour la sirène,
- matériel divers consommable, lampes de poche, piles, serpillières, huile pour les engins, anti-gel...etc..

En projet: Préfinancement d'un véhicule de premier secours. Il est bien évident que c'est grâce au soutien de la population et à sa participation aux diverses manifestations organisées par l'Amicale que cet état de fait peut être maintenu, tout le monde y retrouvant son compte (Mairie et Population).

En 1981, l'Amicale compte reconduire les mêmes activités que par le passé c'est à dire :

- organisation d'un jeu de quilles au printemps,
- animation de la soirée du 13 juillet
- fête de CHENEBIER, samedi en soirée, repas familial sur réservation, dimanche bal, lundi "revirêt"
- vente de calendriers.

De plus en 1981, c'est l'Amicale qui se chargera de l'organisation et de l'animation des festivités du trentenaire de la création du Corps, en dehors de la partie officielle, de sorte que la population et les Corps invités puissent trouver cette animation pour la journée entière. Il est d'ailleurs prévu un "concours de tir à la corde" avec remise d'un challenge, réservé au Corps de Sapeurs-Pompiers. Repas en commun à midi, concours de quilles ouvert à tous l'après-midi.

La date n'étant pas encore retenue officiellement il est possible que le concours de quilles prévu pour le printemps soit inclus aux festivités du trentenaire.

En temps utiles, l'Amicale contactera les commerçants, ceux qui souhaiteront faire passer une publicité dans le programme seront les bienvenus.

GOUX Etienne

CALENDRIER DES FETES

PRINTEMPS - ETE - 1981

- 1 - 2 - 3 Mai - Fête du Trentenaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers avec Jeu de Quilles.
- 7 Juin - Tournoi de Foot-Ball de l'Association Sportive
- 13 Juin et 14 - Jeu de Quilles de l'Ecole.
- Fin Juin - Feu de la Saint-Jean, avec CHENEBIER Animation.
- 5 Juillet - Vente Paroissiale et repas de l'Association Cultuelle.
- 11 et 12 Juillet - Jeu de Quilles de l'Association Sportive.
- 13 Juillet - Repas dansant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 1 - 2 et 3 Août - Fête de CHENEBIER.
- 15 Août - Jeu de Quilles des Prents d'Elèves.

Dans une commune, comme dans une maison, il y a toujours des travaux à réaliser, des améliorations à apporter et parfois des erreurs à réparer.

Vous pouvez par vos remarques, vos suggestions orales ou écrites, vos critiques aussi, aider l'équipe municipale dans sa tâche et si ce bulletin peut servir de lien entre nous, l'un de ses objectifs sera atteint.
